

**Conditions Générales d'Abonnement AFNOR  
au service d'abonnement en ligne « BIVI »  
*applicables à partir du 15.09.2016***

**Article 1. Portée**

Les présentes Conditions Générales et Particulières d'abonnement qui suivent régissent les abonnements au service d'abonnement en ligne <http://bivi.afnor.org/>, entre AFNOR et un Client, personne physique ou morale agissant à des fins d'usage professionnel, à l'exclusion des achats pour revente.

Elles prévalent sur toute condition d'achat opposée, sauf application des dispositions d'ordre public du Code des marchés publics. AFNOR se réserve le droit de modifier lesdites conditions générales et ses tarifs à tout moment.

**Article 2. Objet**

Les présentes ont pour objet la fourniture d'un service d'abonnement en ligne <http://bivi.afnor.org/> ("le Service") tel que désigné dans la demande d'abonnement et dans la documentation commerciale pour la durée définie à l'article 4.

Toute commande du Service, acceptée par la direction commerciale d'AFNOR, est immédiatement ferme et définitive. Toutefois AFNOR se réserve de soumettre l'exécution des commandes à des garanties préalables de paiement. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales, aux conditions particulières attachées au Service, à la proposition technique et commerciale éventuellement associée, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et des licences d'utilisation du Service, l'ensemble constituant le Contrat.

**Article 3. Propriété Intellectuelle**

**3.1. Droit d'utilisation et de reproduction**

L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations auxquels AFNOR donne accès dans le cadre du Service visé aux présentes, directement ou sous licence d'un tiers, sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit tout usage du Service à des fins autres que purement documentaires et interne, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, préposés ou collaborateurs, de quelque façon que ce soit, aux droits de AFNOR.

La mise à disposition du Service suppose l'acceptation d'une licence d'utilisation, à caractère non exclusif et non transmissible à des tiers.

La souscription à toute forme d'accès au Service n'entraîne aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit du Client. Le Client s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par AFNOR, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données.

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter dans leur intégralité les données contenues dans les fonds documentaires. Il s'interdit également de procéder à toute reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données. Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'AFNOR.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de AFNOR et pour tout pays, y compris après la résiliation du Contrat. AFNOR se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie d'un produit ou d'un service ou de sa mise à jour, ainsi que le cas échéant sa présentation ou son support et d'interrompre la mise à jour d'un produit ou d'un service qui ne répondrait plus aux objectifs d'actualité éditoriale ou pour toute autre raison.

### 3.2. Accès aux documents

Les documentations proposées sur <http://bivi.afnor.org/> sont des œuvres protégées par AFNOR ; leur utilisation est régie par les termes du présent contrat. L'accès aux documents du service d'information « BIVI » est proposé par voie de consultation, de lecture et d'impression, pour une utilisation par les abonnés, conformément au contrat d'abonnement. Certains documents sont téléchargeables (les outils, les livres blancs sont téléchargeables sur des sites externes).

## Article 4. Durée

L'abonnement est souscrit pour une période initiale de douze (12) mois à compter du premier jour du mois de l'inscription, sous réserve du paiement de la totalité du prix tel que précisé à l'article 5.

À l'issue de cette période, il sera renouvelé par tacite reconduction par période égale de temps, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires avant l'échéance.

## Article 5. Prix

L'abonnement est conclu moyennant le paiement du prix annuel défini à la demande d'abonnement pour la première année de l'abonnement. Le détail de l'abonnement et ses tarifs figurent dans la documentation commerciale. Sauf disposition spécifique, le Client est tenu de payer au comptant au plus tard à la date de règlement figurant sur la facture, sans escompte, par virement, prélèvement automatique, carte de crédit ou mandat administratif, en Euros. Toute demande de paiement échelonné suppose la mise en place préalable d'un prélèvement automatique.

Toute facture non payée à l'échéance portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux d'intérêt légal égal à celui appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. En outre, en

cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, AFNOR se réserve la possibilité de résilier le présent Contrat : l'abonnement sera suspendu immédiatement et de plein droit, jusqu'à apurement du compte, sans préjudice de toute poursuite de droit.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

AFNOR se réserve le droit de modifier ses tarifs qui seront alors communiqués au Client dans la documentation commerciale. Les nouveaux tarifs seront applicables à la date de renouvellement de l'abonnement, sauf dénonciation à l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours calendaires.

## **Article 6. Codes d'accès**

L'accès au Service n'est possible :

- Qu'au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe (« code d'accès »), attribué par AFNOR, à l'utilisateur désigné par le Client. Ce code d'accès est unique et personnel à l'utilisateur. Par conséquent, le Client s'engage à conserver et faire conserver secret ce code ; il s'interdit de communiquer à quelque tiers que ce soit, y compris à d'autres membres de son personnel, l'un quelconque des éléments du code d'accès.

Au cas d'inexécution de cette obligation, AFNOR se réserve la possibilité de résilier l'abonnement de plein droit, sans mise en demeure préalable. AFNOR conservera alors les sommes perçues pour l'année en cours.

Au cas de perte, de vol des codes d'accès ou de changement d'utilisateur, le Client en informe AFNOR, sans délai. En retour, AFNOR attribuera au Client de nouveaux Codes dans les meilleurs délais. En cas de nécessité, le(s) code(s) d'accès pourront être modifié(s) à tout moment par AFNOR.

- Qu'au moyen d'une connexion IP (IP pour Internet Protocol), qui est un numéro d'identification qui est attribué de façon permanente ou provisoire à chaque appareil connecté à un réseau informatique utilisant l'Internet Protocol. L'adresse IP est à la base du système d'acheminement (le routage) des messages sur Internet.

## **Article 7. Conditions Générales d'Exploitation**

AFNOR se réserve le droit de modifier en cours d'exécution de contrat les fonctionnalités permettant la consultation de la base de données (mode de recherche, restitution des informations....) ainsi que la consistance des fonds documentaires la composant par adjonction, suppression ou substitution de fonds par des motifs d'ordre technique ou juridique.

L'exploitation des thématiques de [www.bivi.afnor.org](http://www.bivi.afnor.org), est autorisée à partir des déclarations du client, qui garantit l'exactitude de toute information communiquée à AFNOR.

En conséquence, le souscripteur s'engage, sans que cette liste soit exhaustive, à :

- a) ne pas transférer, transmettre, reproduire ou imprimer à des fins d'utilisation collective, extraire les données mises à disposition au titre du présent Contrat, au-delà des termes du Contrat ;
- b) ne pas commercialiser, vendre ou louer les données ;
- c) n'exploiter, et notamment à ne reproduire, les données qu'à des fins d'usage personnel ;
- d) ne diffuser aucune information extraite à des tiers, en particulier, à ses filiales, succursales, bureaux, sous-traitants ou donneurs d'ordres, autres que ceux désignés dans le contrat d'abonnement ;

Toute modification de ces conditions d'exploitation doit faire l'objet d'une autorisation expresse d'AFNOR et est soumise à des conditions tarifaires différentes.

Le présent abonnement est résilié de plein droit en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de cet article. AFNOR conserve alors les sommes perçues pour l'année en cours.

### **Article 8. Assistance**

AFNOR assure au Client, pour toute la durée de l'abonnement, des prestations d'assistance à l'exploitation du Service conformément aux Conditions Particulières qui suivent.

### **Article 9. Garantie(s) et Responsabilité**

#### 9.1. Garantie(s)

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service Internet et qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Service.

Il appartient à le Client d'avertir le service « abonné » (en envoyant un mail à [abo-admin@afnor.org](mailto:abo-admin@afnor.org)) d'un quelconque changement : de fonction, de statut, d'identification ou d'adresse postale ou électronique. Cette mise à jour des données personnelles est nécessaire à une bonne exécution de la prestation proposée par les sites <http://bivi.afnor.org/>.

Le Client, doit dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après le constat d'une erreur ou défectuosité, la notifier à AFNOR par écrit. A défaut d'une telle notification, le Client renonce à s'en prévaloir.

#### 9.2. Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie par AFNOR, ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle. La responsabilité d'AFNOR ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que du Client, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des recherches par le Client ou d'omissions à la suite d'une recherche infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée, ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes consultés.

En conséquence, AFNOR ne pourra être tenu, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers le Client ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard ou une absence de mise en ligne.

En aucun cas, AFNOR ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et services visés aux présentes. En outre, aucune assistance procurée par AFNOR dans l'utilisation des produits et services ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes conditions. La responsabilité d'AFNOR est limitée, tous dommages confondus, à un montant perçu équivalent à la valeur annuelle maximum du Contrat, à la date de survenance du dommage.

#### **Article 10. Loi applicable et Règlement des litiges**

Le droit français régit seul les ventes, souscriptions et licences. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bobigny seront compétents et déterminés selon les règles de procédure. L'attribution de compétence aux tribunaux de Bobigny est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve

## **Conditions Particulières d'Abonnement AFNOR au service d'abonnement en ligne « BIVI »**

### **Article 1 : Objet**

AFNOR assure les prestations d'assistance au bénéfice du Client aux conditions qui suivent.

### **Article 2 : Obligations du Client**

Le Client s'engage à respecter les consignes et règles de l'art nécessaires à l'exploitation du présent service d'abonnement en ligne. Le Client assure à AFNOR toutes facilités pour l'exécution des prestations d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement informent AFNOR, par appel téléphonique suivi d'une confirmation par télécopie ou e-mail, des dysfonctionnements constatés. Les utilisateurs donnent toutes les informations pertinentes pour la réussite de l'opération d'assistance. Les utilisateurs désignés dans la demande d'abonnement sont les interlocuteurs uniques d'AFNOR pour l'exécution des prestations d'Assistance. Les utilisateurs doivent posséder toutes les compétences nécessaires sur l'environnement Windows et Internet.

### **Article 3 : Obligations d'AFNOR**

3.1 Principes. AFNOR met en oeuvre tous les moyens pour assurer dans des conditions optimales l'assistance à l'exploitation du Service. AFNOR ne s'engage à aucune visite systématique ou préventive chez le Client.

3.2 Étendue. L'assistance couvre le dysfonctionnement du Service, de la détection des causes à leur résolution. L'assistance s'étend du conseil ou de l'aide délivrés par téléphone, au transfert éventuel de fichiers (télémaintenance) voire à l'intervention sur site et/ou la mise en oeuvre de solutions de « contournement ».

3.3 Horaires. AFNOR réceptionne les appels téléphoniques du Client, ou des utilisateurs désignés au contrat, tous les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30. AFNOR rappelle le Client, ou les utilisateurs désignés au contrat, dans les 24 heures ouvrées suivant l'appel du Client.

3.5 Le Service est réputé fonctionnel lorsque 95 % des accès fonctionnent. Le calcul de ce pourcentage est réalisé exclusivement à partir du nombre d'accès déclarés dans la demande d'abonnement et pour une utilisation dans des conditions correspondant au service.

### **Article 4 : Exclusions**

L'assistance d'AFNOR ne constitue en aucun cas une prestation de maintenance préventive, évolutive ou curative du système informatique du Client. L'assistance ne couvre pas les cas de dysfonctionnement ayant pour origine une défaillance :

- du matériel ou du/des logiciels affecté(s) à l'exploitation,
- du réseau électrique ou de télécommunication,
- des services du fournisseur d'accès.

L'assistance est également exclue au cas de :

- absence de(s) (l')utilisateur(s) désigné(s) dans la demande d'abonnement,
- mauvaise configuration par l'utilisateur,
- mauvaise utilisation,
- adjonction de matériel ou logiciel incompatible,
- utilisation anormale du matériel,
- défaut d'entretien du matériel,
- intervention d'un tiers.

#### **Article 5 : Responsabilité**

Le Client ne peut tenir pour responsable AFNOR d'un dysfonctionnement imputable au fournisseur d'accès, ainsi que des conséquences directes ou indirectes de tels faits.